

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TIM/EFC/WP.2/2008/11
18 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

Comité du bois

Groupe de travail mixte FAO/CEE de
l'économie forestière et des statistiques
des forêts

Trentième session
Genève, 2 et 3 avril 2008

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Commission européenne des forêts

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL MIXTE FAO/CEE DE
L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET DES STATISTIQUES
DES FORÊTS SUR SA TRENTIÈME SESSION**

I. PARTICIPATION

1. Le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts a tenu sa trentième session à Genève, les 2 et 3 avril 2008. Y ont participé des représentants des pays suivants: Albanie, Allemagne, Autriche, Canada, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.
2. Des représentants de la Commission européenne et de l'Institut européen des forêts ont pris part à la session.
3. Des représentants de l'organisation non gouvernementale ci-après y ont également pris part: Fédération européenne des fabricants de panneaux.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TIM/EFC/WP.2/2008/1.

4. Les participants ont adopté l'ordre du jour provisoire présenté par le secrétariat, en y ajoutant l'examen, au titre du point 6, des quantités enlevées non déclarées.

III. SÉMINAIRE SUR L'OFFRE POTENTIELLE DE BOIS INTÉGRÉ À LA SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL (point 2 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TIM/EFC/WP.2/2008/3.

5. Le Groupe de travail a examiné l'offre potentielle de bois, son importance grandissante, différents éléments de l'offre de bois et les facteurs influant sur celle-ci. M. Asikainen, de l'Institut finlandais de recherche sur les forêts (METLA), a présenté les résultats et les aspects méthodologiques de l'étude sur les moyens de déterminer le potentiel énergétique des forêts en Europe, réalisée par l'Institut, en appelant l'attention sur les possibilités supplémentaires offertes par la biomasse tirée des forêts, ainsi que sur les goulets d'étranglement. Après cela, 21 États membres de la CEE ont communiqué, oralement ou par écrit, des déclarations concernant l'offre potentielle nationale de bois dans leurs pays respectifs, en mettant l'accent sur les résultats obtenus, les méthodes employées et les problèmes rencontrés en procédant à ces analyses. Le Groupe de travail a rappelé l'étude fort utile de la France présentée au Forum de politique générale d'octobre 2007, qui avait servi de base à des décisions de principe au niveau national.
6. Le Groupe de travail a constaté que les décideurs avaient besoin d'une estimation quantitative de l'offre potentielle de bois par source, assortie d'une analyse des facteurs qui influent sur la réalisation de ce potentiel. En analysant l'offre potentielle de bois, il fallait prendre en compte tous les aspects du développement durable, y compris le stockage de carbone et la disponibilité de nutriments. Cela concernait en particulier l'offre potentielle de bois provenant des souches d'arbres.
7. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de rassembler les informations et les études disponibles au niveau national concernant l'offre potentielle de bois. Le secrétariat devait en outre continuer à s'attacher à évaluer celle-ci à l'aide des ensembles de données disponibles au niveau international, en procédant à des estimations de l'offre tant nationale qu'internationale selon des méthodes à la fois fiables et transparentes. Les résultats provisoires tant des travaux de compilation des études nationales que des estimations fondées sur les ensembles de données internationales seraient présentés à la Semaine européenne des forêts en octobre 2008, à Rome, si leur qualité était jugée suffisante.
8. Les activités susmentionnées devraient faire l'objet d'une étroite coopération avec d'autres organismes et projets internationaux, tels que l'Institut européen des forêts et le projet «Biomass Energy Europe».
9. Il a été jugé nécessaire d'entreprendre d'urgence une nouvelle étude sur les perspectives du secteur forestier pour l'Europe, en évaluant l'offre et la mobilisation potentielles dans la région et en tenant compte des faits nouveaux survenus récemment dans le secteur énergétique.

IV. ATELIER SUR LES BILANS NATIONAUX DU BOIS: CONCLUSIONS ET RÉSULTATS (point 3 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TIM/EFC/WP.2/2008/4 et ECE/TIM/EFC/WP.2/2008/5.

10. Les conclusions et recommandations de l'atelier sur les bilans nationaux du bois (31 mars-1^{er} avril) ont été présentées au Groupe de travail: l'accent y était mis sur l'utilité de tels bilans en tant qu'outils permettant d'évaluer de façon détaillée les sources et les utilisations du bois, sur l'importance des travaux de recherche empiriques dans ce domaine et sur la nécessité de consacrer des ressources supplémentaires à de tels travaux. Le Groupe de travail a examiné et adopté ces conclusions et recommandations (voir l'annexe I).

V. RAPPORT DE 2007 SUR L'ÉTAT DES FORÊTS EN EUROPE: ENSEIGNEMENTS DÉGAGÉS (point 4 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TIM/EFC/WP.2/2008/6.

11. Le Groupe de travail a examiné le processus qui avait permis d'établir le rapport *The State of Europe's Forests 2007* (le Rapport de 2007), publié sous la responsabilité de la CEE-FAO et de l'Unité de liaison Varsovie en prévision de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (CMPFE) de novembre 2007. Ce processus, supervisé par le Groupe de travail, avait duré environ quatre ans et avait fait intervenir des centaines d'experts. Le Groupe de travail a estimé que le rapport était très utile et marquait une progression par rapport à ceux qui l'avaient précédé. Organisé en fonction des indicateurs d'une gestion durable des forêts, ce document était celui qui dressait le meilleur tableau de l'état des forêts en Europe.

12. Les délégations ont fait de nombreuses observations et suggestions détaillées et constructives, dont les suivantes:

a) Une lourde charge avait été imposée aux correspondants nationaux du fait du calendrier très serré des travaux visant à établir le Rapport de 2007 et l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 (l'Évaluation de 2005), un statut différent pouvant être conféré aux données disponibles pour la même année de référence (2005);

b) Les données communiquées par les fournisseurs internationaux de données étaient parvenues relativement tard aux correspondants nationaux, ce qui ne leur avait guère laissé de temps pour consulter d'autres sources et en améliorer l'analyse;

c) Le processus de validation des indicateurs quantitatifs, fastidieux et nécessitant beaucoup de ressources, s'était néanmoins avéré très utile, en permettant d'améliorer la qualité des données et de mieux comprendre les enjeux. Certains contrôles de cohérence intégrés dans l'enquête étaient excessivement contraignants (problèmes liés aux arrondis);

d) Des membres du Groupe de travail n'avaient pas encore reçu d'exemplaire de l'étude achevée;

- e) Quelques pays n'avaient pas fourni de données alors que certaines étaient disponibles, ce qui tenait en partie à des malentendus et à un manque de communication;
- f) L'analyse de la gestion durable des forêts suivant l'image des «feux tricolores» (des couleurs différentes étant attribuées à une évolution positive, négative ou stable par région, voir le tableau 40 du Rapport de 2007) était un outil facile à comprendre pour présenter un aperçu général;
- g) Le retard enregistré dans la mise en place d'une base de données en ligne constituait un frein pour les chercheurs et empêchait la diffusion des explications accompagnant chaque observation. Dans l'idéal, une telle base devrait permettre d'extraire toutes les données concernant tel ou tel pays, y compris les informations communiquées par les fournisseurs internationaux de données;
- h) Les données sur les indicateurs socioéconomiques, notamment la valeur ajoutée, la main-d'œuvre et la sécurité au travail, avaient été difficiles à rassembler et comportaient encore de nombreuses lacunes;
- i) L'enquête sur les indicateurs qualitatifs était un bon début dans un domaine nouveau et avait produit des résultats satisfaisants, même si certaines demandes de données étaient redondantes.

13. Le Groupe de travail a formulé les recommandations ci-après concernant les travaux ultérieurs sur l'état des forêts en Europe:

- a) Une base de données en ligne contenant les données du Rapport de 2007 (y compris des métadonnées) devrait être mise en place dans les meilleurs délais;
- b) Il faudrait s'attacher à faire connaître les résultats du Rapport de 2007 aux médias spécialisés et grand public. Les représentants participant aux travaux du Groupe de travail seraient mis en contact avec le membre du Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier s'occupant de leur pays. Les citations ou traductions éventuelles du Rapport de 2007 ou les observations sur ce sujet devraient être adressées au secrétariat de la CEE/FAO;
- c) Le rapport à établir en prévision de la conférence ministérielle d'Oslo devrait faire l'objet d'une planification dès cette année. Les fournisseurs internationaux de données et les experts susceptibles d'y contribuer devraient y être associés aux premiers stades;
- d) Il faudrait utiliser autant que possible les données de l'Évaluation de 2010 pour éviter d'avoir à procéder à des ajustements inutiles, vu que les inventaires forestiers fournissent rarement des données annuelles;
- e) Les données communiquées par les fournisseurs internationaux de données devraient être adressées aux correspondants nationaux aux fins de validation en même temps qu'aux organisateurs de l'étude pour éviter les contretemps et les révisions de dernière minute;
- f) La méthode des «feux tricolores» permettant de faire apparaître les progrès accomplis dans l'optique d'une gestion durable des forêts devrait être conservée et affinée;

g) Il faudrait expressément demander à chaque pays de désigner officiellement un correspondant national pour le prochain rapport à établir en prévision de la CMPFE. Ces correspondants pourraient dans bien des cas être les mêmes que ceux qui s'occuperaient de l'Évaluation de 2010;

h) Il serait préférable de contacter les fournisseurs internationaux de données suffisamment à l'avance pour prévoir une concertation sur les indicateurs nécessaires et les données disponibles, et obtenir un engagement ferme sur les données à communiquer et les délais dans lesquels elles le seront.

VI. RÔLE DU GROUPE DE TRAVAIL (point 5 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TIM/EFC/WP.2/2008/7.

14. Le Groupe de travail a examiné ses méthodes de travail, son mandat et ses attributions dans le cadre de l'examen stratégique du programme de travail intégré CEE/FAO sur le bois et les forêts. Il a estimé que l'orientation générale de ses activités – concernant l'interface entre la politique générale et les aspects techniques – devait être maintenue. L'encadrement des domaines d'activité 1, 2 et 3 devait continuer d'occuper une place centrale dans ses travaux. Il fallait y ajouter l'encadrement des travaux sur le suivi et l'analyse des politiques et des institutions (faisant partie du domaine d'activité 5). Son mandat devrait également faire état de la «qualité des données» et de l'énergie provenant du bois. Il a été convenu de proposer des modifications à apporter au mandat du Groupe de travail (voir l'annexe II), en vue de la session extraordinaire du Comité du bois consacrée à l'examen et au plan stratégiques, qui se tiendrait du 28 au 30 avril 2008 à Genève.

15. Constatant qu'il n'y avait aucune instance équivalente pour examiner les aspects liés à l'économie forestière, le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'accorder à l'avenir une plus large place aux questions économiques se rapportant à ses domaines de compétence.

16. Le Groupe de travail a estimé qu'une périodicité annuelle était satisfaisante pour ses sessions et a jugé souhaitable de continuer à organiser, parallèlement à celles-ci, un atelier sur des questions liées à ses activités. Une durée totale de quatre jours pour l'atelier et la session semblait appropriée.

17. Le Groupe de travail a recommandé de poursuivre la pratique consistant à examiner la plus grande partie possible du projet de rapport au cours de la session. Il a demandé au secrétariat d'examiner la possibilité de recourir à des solutions informatiques plus évoluées pour la mise au point ultérieure de la version finale du rapport par les représentants nationaux.

18. Il a accueilli avec satisfaction l'idée de rationaliser le mode de présentation des rapports des équipes de spécialistes auxquelles il devait fournir des directives, comme l'avait proposé le secrétariat, et a suggéré que les rapports des équipes soient communiqués avant la session.

19. Il a pris note des excuses du secrétariat concernant la soumission tardive des documents et a recommandé que ceux-ci soient distribués bien avant la réunion, pour en permettre l'examen et pour pouvoir procéder à des consultations au niveau national.

20. Le Groupe de travail a estimé qu'il n'était pas certain que la désignation officielle de coordonnateurs nationaux améliorerait l'efficacité et la participation. Il a suggéré de revoir cette question lors de la session extraordinaire.

VII. MARCHÉS ET STATISTIQUES (point 6 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TIM/EFC/WP.2/2008/8.

21. Le Groupe de travail a constaté que les échanges de vues sur les marchés menés conjointement dans le cadre du Comité du bois et de la Conférence internationale sur le bois résineux en 2007 s'étaient avérés concluants et a vigoureusement souscrit au principe de discussions conjointes sur les marchés à l'avenir. Une telle initiative a été considérée comme un moyen efficace d'étoffer les discussions, de renforcer l'intérêt manifesté par les pays, voire d'obtenir ainsi de meilleurs taux de réponse au questionnaire du Comité du bois et un nombre accru de rapports de pays sur les marchés.

22. Le Groupe de travail a encouragé les correspondants pour les statistiques à s'efforcer de s'en tenir à la date limite du 15 mai 2008 pour l'envoi du questionnaire commun sur le secteur forestier (QCSF), tout en reconnaissant que les données requises ne seraient pas toutes disponibles d'ici là et qu'il faudrait peut-être recourir à des estimations. Des données révisées pouvaient toujours être communiquées ultérieurement. La tâche consistant à collecter des données devenait plus difficile vu que, dans certains pays, on ne pouvait plus compter sur certains fournisseurs de longue date. Un tel état de choses pouvait s'aggraver dans la mesure où les budgets faisaient l'objet de restrictions croissantes, contraignant du même coup les pays à s'en remettre de plus en plus à des estimations, lesquelles devaient être clairement désignées comme telles.

23. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès accomplis dans le renforcement des capacités de commercialisation des produits forestiers, notamment dans la région des Balkans, et a salué l'appui apporté par l'administration écossaise sous la forme d'un spécialiste détaché pour apporter son concours à ces travaux. Les participants se sont accordés à reconnaître l'importance d'un financement de base pour poursuivre et élargir ces travaux. Le secrétariat a instamment engagé les délégations à porter cette question à l'attention de leur gouvernement et des donateurs internationaux intéressés, notamment à l'occasion du débat qui aurait lieu à la session extraordinaire au sujet des moyens de mettre en œuvre une gestion durable des forêts.

24. M. Branko Glavonjic, responsable adjoint de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO des marchés et de la commercialisation des produits forestiers, a présenté le rapport annuel de l'Équipe au Groupe de travail. Les activités de l'Équipe, par exemple l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités en matière de commercialisation dans la région des Balkans, seraient en principe poursuivies en 2008. Le Groupe de travail a remercié l'Équipe pour son rapport et l'ensemble de ses travaux.

25. Le Groupe de travail a souscrit à la proposition consistant à encourager l'Organisation mondiale des douanes à adapter les codes du Système harmonisé (SH) pour y inclure les granulés de bois, le bois de récupération et les maisons de bois sous des codes distincts à six chiffres. Le secrétariat devait, en coordination avec les membres du Groupe de travail, s'attacher à identifier des interlocuteurs dans les milieux douaniers pour promouvoir cette initiative.

26. Un représentant a proposé que le questionnaire commun sur le secteur forestier soit envoyé plus tôt dans l'année lorsqu'il était modifié. Le secrétariat a estimé que, quoique souhaitable, une telle mesure n'était guère réalisable vu les consultations approfondies requises entre les membres du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières au sujet de ce questionnaire. Le Groupe de travail a souligné combien il importait de faire connaître à l'avance les modifications apportées aux questionnaires envoyés régulièrement, tels que le QCSF.
27. Le Groupe de travail a confirmé la recommandation qu'il avait formulée en 2007 selon laquelle le QCSF ne devait pas inclure les produits forestiers autres que le bois, vu que les données laissaient à désirer et qu'il était difficile de réaliser des enquêtes annuelles.
28. Le Groupe de travail a approuvé les plans établis pour la deuxième édition de l'enquête commune sur l'énergie provenant du bois. Les délégations ont appelé l'attention sur le laps de temps relativement court entre l'envoi du questionnaire prérempli et le délai initial fixé pour la réponse, et ont recommandé diverses dispositions à prendre pour y remédier.
29. Le Groupe de travail a rappelé que toutes les données recueillies devaient être publiées.
30. Il a constaté que, sur le plan de la politique générale, il importait au plus haut point d'obtenir des informations sur les quantités enlevées non déclarées et a rappelé les échanges de vues consacrés à cette question au cours de l'atelier sur les bilans du bois. Un bilan complet des ressources en bois aiderait à chiffrer les quantités non déclarées. Cependant, il n'était pas utile d'intégrer ce type de question dans le QCSF.
31. Le Groupe de travail a approuvé les propositions présentées dans le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2008/8 concernant les activités prévues au titre du domaine d'activité 1 pour la période 2008-2013, ainsi que le mandat de l'Équipe de spécialistes qui serait présenté à la session extraordinaire.

VIII. ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES (point 7 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TIM/EFC/WP.2/2008/9.

32. Le Groupe de travail a été informé des travaux réalisés dans le cadre de ce domaine d'activité en 2007-2008 et des plans pour 2008-2009, notamment l'avant-projet d'étude sur la propriété forestière privée en Europe qu'il a accueilli avec satisfaction, considérant une telle étude comme une importante initiative dans un domaine auparavant mal connu au niveau européen. Il a demandé au secrétariat de publier l'étude après l'avoir révisée à la lumière des observations reçues avant le 10 mai 2008. Il a jugé souhaitable de renouveler l'étude à des intervalles de cinq à dix ans, en déterminant la date à laquelle elle serait réalisée en fonction d'autres activités de collecte de données.

33. Le Groupe de travail a invité l'Équipe de spécialistes à examiner les solutions possibles pour recueillir des informations sur les indicateurs de gestion durable des forêts «par type de forêt» (8 indicateurs MCPFE pour 14 types de forêt envisagés¹), vu les importantes difficultés que les correspondants nationaux s'attendaient à rencontrer dans la présentation de ces informations, et à faire des propositions au Groupe de travail qui, dans son rôle d'interface entre les échelons directif et technique, devrait convenir d'une ligne de conduite. Étant donné la complexité des informations à recueillir, il faudrait prendre des dispositions fermes suffisamment longtemps avant la diffusion de l'enquête dans l'optique du rapport à établir pour la conférence ministérielle d'Oslo, pour que les pays puissent préparer les ensembles de données voulus.

34. Le Groupe de travail s'est félicité des progrès réalisés dans les préparatifs de l'Évaluation de 2010 et a encouragé le secrétariat à continuer de jouer un rôle de premier plan dans ce processus.

35. Le Groupe de travail a examiné les propositions relatives aux activités à prévoir dans le cadre du domaine d'activité 2 pour la période 2008-2013, qui seraient présentées à la session extraordinaire. Il a approuvé ces propositions, y compris la liste des éléments de programme ainsi que le mandat révisé et l'appellation de l'Équipe de spécialistes, qui serait baptisée «Équipe de spécialistes CEE/FAO de la surveillance de la gestion durable des forêts». Le nouveau mandat englobait la surveillance des politiques et des institutions, ainsi que des ressources forestières proprement dites. Le Groupe de travail a constaté qu'il faudrait attirer dans l'équipe des spécialistes supplémentaires des politiques pour lui permettre de s'acquitter de ce mandat.

36. Le Groupe de travail a été informé du départ à la retraite d'Alex Korotkov, responsable des travaux sur l'évaluation des ressources forestières, ainsi que du départ de Helena Guarin, qui avait fourni des services d'appui à ces travaux. Il a chaleureusement remercié tant M. Korotkov que M^{me} Guarin pour leur contribution hors pair et leur a transmis ses meilleurs vœux.

IX. ÉTUDES SUR LES PERSPECTIVES DU SECTEUR FORESTIER (point 8 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/TIM/EFC/WP.2/2008/10.

37. Le Groupe de travail a été informé des travaux menés dans le cadre de ce domaine d'activité en 2007/08 et des plans pour 2008/09, notamment des travaux interdépendants sur la mobilisation du bois, les quantités disponibles et la demande de bois, les bilans du bois et l'offre potentielle de bois. Ces travaux avaient permis de disposer rapidement d'une analyse très appréciable intéressant la politique générale face aux nouveaux enjeux. Ils avaient été réalisés en collaboration avec des partenaires et au moyen de ressources extrabudgétaires en vue de réunir les méthodes et les données existantes, en particulier les scénarios établis en prévision de l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe (EFSOS). Cependant, celle-ci devait à présent être révisée, non seulement parce que l'analyse datait de 2003-2004, mais également parce que la façon d'envisager la demande d'énergie et l'offre de bois n'était plus adaptée aux circonstances actuelles.

¹ http://reports.eea.europa.eu/technical_report_2006_9/en.

38. Le Groupe de travail a examiné les travaux prévus dans le cadre du domaine d'activité 3 pour la période 2008-2013. Il a souligné l'importance fondamentale des travaux d'étude des perspectives, qui avaient fourni des informations de référence essentielles pour les décideurs et l'analyse des politiques. Il a noté que les pays avaient retenu les changements climatiques et la bioénergie comme principales questions de politique générale pour la période considérée et a estimé que le domaine d'activité 3 se prêtait tout à fait à une analyse pertinente, tirant parti des méthodes et des réseaux mis en place pour les études sur les perspectives du secteur forestier. Il a approuvé les éléments de programme proposés, ainsi que le mandat envisagé pour la nouvelle équipe de spécialistes des changements climatiques, de l'énergie et de l'offre de bois, qui devrait lui faire rapport. Ces éléments de programme et ce mandat seraient présentés à la session extraordinaire.

39. Il faudrait produire une étude révisée sur les perspectives, qui privilégie les questions liées à la bioénergie et aux changements climatiques tout en s'appuyant fermement sur une analyse approfondie de l'évolution structurelle du secteur. Le Groupe de travail a noté qu'un atelier consacré aux produits ligneux récoltés dans le contexte de la politique relative aux changements climatiques serait organisé les 9 et 10 septembre 2008, en mettant à profit les données d'expérience sur les flux et les quantités de matériaux. Cela étant, il fallait que les résultats de ce domaine d'activité intéressant les changements climatiques soient plus précisément définis avant la session extraordinaire et qu'ils touchent des aspects sur lesquels la CEE/FAO était particulièrement bien placée.

40. En l'absence d'un poste d'administrateur permanent pour diriger les travaux, une solide équipe – dont les membres seraient chargés d'exécuter ceux-ci et de les orienter – s'avérerait essentielle. Des ressources extrabudgétaires ont également été jugées indispensables. Plusieurs délégations ont exprimé leur intention de participer activement aux travaux, notamment en fournissant des ressources.

X. QUESTIONS DIVERSES (point 9 de l'ordre du jour)

41. Le Groupe de travail a examiné plusieurs options pour les dates de la session suivante. Le secrétariat, après avoir consulté le Bureau et passé en revue les autres réunions prévues pour la même période de l'année suivante, a suggéré que la session se tienne du 31 mars au 2 avril 2009.

XI. ÉLECTION DU BUREAU (point 10 de l'ordre du jour)

42. Le Groupe de travail a élu M. M. Valgepea (Estonie) président et M^{me} S. Phelps (Canada) et M. A. Mariano (Italie) vice-présidents, en les chargeant d'exercer ces fonctions jusqu'à la fin de la trente et unième session. Il a remercié M. M. Aarne (Finlande) pour les contributions qu'il avait apportées en qualité de président et de vice-président au cours des six sessions précédentes.

XII. ADOPTION DU RAPPORT (point 11 de l'ordre du jour)

43. Le Groupe de travail a examiné le rapport – jusqu'au paragraphe 28 – et l'a approuvé en y apportant des révisions. Ces révisions ainsi que le reste du rapport ont été examinés et approuvés par le Bureau après la réunion.

ANNEXE I

Atelier CEE/FAO sur les bilans nationaux du bois
31 mars et 1^{er} avril 2008

Conclusions et recommandations

Conclusions

1. L'importance politique que revêtent des informations de meilleure qualité permettant d'évaluer les approvisionnements en bois et les utilisations du bois a été largement reconnue². À cet égard, un bilan des ressources en bois est un outil des plus utiles pour passer en revue les différentes sources et utilisations du bois dans le cadre d'évaluations approfondies de la bioénergie et des possibilités d'approvisionnement durable en bois.
2. L'étude sur l'offre et la demande de bois marque une importante avancée dans la compréhension de tels enjeux suivant une démarche fondée sur les bilans du bois, mais elle se rapproche des limites de ce qui peut être réalisé avec les données actuellement disponibles au niveau international. Dans certains cas, des études nationales ou des ensembles de données restent encore à exploiter, mais de multiples insuffisances et lacunes persistent. De nouveaux travaux de recherche empirique, notamment des enquêtes, s'avèrent donc nécessaires pour contribuer à remédier à ces problèmes.
3. Les résultats des recherches empiriques préliminaires dont on dispose concernant l'utilisation du bois donnent à penser que, dans de nombreux pays, on consomme déjà plus de bois que ce qui était signalé auparavant. Tel est le cas en particulier du bois utilisé pour produire de l'énergie.
4. Des recherches empiriques préliminaires sur l'offre de bois laissent également présumer qu'on retire déjà des forêts plus de bois que ce qui était enregistré jusque-là, concernant par exemple les récoltes et les ventes légales mais non déclarées (bois de chauffage à usage domestique, notamment).
5. Par ailleurs, les sources d'approvisionnement en bois autres que les quantités enlevées en forêt, telles que la biomasse ligneuse collectée hors de la forêt et le bois récupéré en aval de la consommation, sont relativement mal connues mais jouent souvent un rôle crucial dans l'offre de bois, notamment pour des matériaux tels que les panneaux de bois et pour les utilisations énergétiques.
6. Les inventaires forestiers sont le point de départ de l'analyse de l'offre. Or une distinction doit être faite entre l'accroissement annuel net et le taux de disponibilité du bois.

² Par exemple dans les résolutions de 2007 de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.

7. Tout au long de la chaîne du bois provenant des forêts, les coefficients de conversion (apport de matériaux/quantité de produit obtenue) sont d'une importance primordiale dans les bilans des ressources en bois, mais les fourchettes sont relativement larges en raison des circonstances locales et des conventions de mesure. Il faut donc faire preuve de circonspection à l'égard des comparaisons internationales.
8. L'échange d'informations et de données sur l'énergie provenant du bois nécessite une harmonisation des terminologies, des définitions et des unités retenues aux niveaux national et international.
9. Dans la plupart des analyses du secteur de l'énergie, le bois est inclus dans la biomasse, mais il n'est pas toujours identifié séparément. De ce fait, il arrive que l'analyse du secteur forestier ne soit pas dûment prise en considération par les décideurs.
10. Compte tenu des modifications introduites dans les politiques relatives aux ressources naturelles, à l'énergie et à l'environnement, les besoins de statistiques concernant la chaîne du bois provenant des forêts évoluent rapidement. Les systèmes statistiques nationaux doivent être en mesure de s'adapter en conséquence pour pouvoir fournir en temps opportun des données intéressant la politique générale qui puissent servir de base aux analyses. Cependant, l'adaptation voulue nécessite des changements, qu'il s'agisse des mandats, des structures, des réseaux ou des ressources. Pour prendre dûment en compte de tels objectifs, il faut à la fois beaucoup de temps, des connaissances appropriées et une vaste action concertée.
11. L'évaluation de l'offre et de la demande futures de bois doit s'appuyer sur un cadre d'ensemble tel que l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe.

Recommandations

1. Les pays sont invités à rassembler toutes les parties intéressées et concernées pour leur permettre de collaborer en vue de communiquer et de partager les données et les connaissances pertinentes sur les sources et les utilisations du bois.
2. Pour obtenir une vue d'ensemble du secteur forestier, il est recommandé aux pays d'établir des bilans des ressources en bois, ou des modèles de flux détaillés analogues concernant le bois, englobant les différents types de source et d'utilisation du bois.
3. En vue de contribuer à l'établissement et à l'amélioration de tels bilans, il est essentiel d'effectuer des travaux de recherche empirique portant en particulier sur les questions suivantes:
 - a) Résidus d'exploitation, y compris les souches;
 - b) Biomasse ligneuse obtenue en dehors des forêts;
 - c) Plantations en rotation courte, s'il y a lieu, en fonction des définitions nationales des forêts et des changements éventuels d'affectation des terres;
 - d) Résidus de l'industrie du bois (dans certains pays);

- e) Bois récupérés en aval de la consommation;
 - f) Installations de production combinée de chaleur et d'électricité;
 - g) L'énergie au niveau des ménages privés.
4. Les pays et organismes intéressés sont invités à coordonner les travaux de recherche empirique et à mettre en commun les résultats. La CEE/FAO peut apporter son concours en la matière.
5. Des travaux supplémentaires de recherche empirique ne pourront être réalisés dans ce domaine sans de nouveaux moyens de financement. Ceux-ci doivent être fournis par les pouvoirs publics, les milieux professionnels et d'autres acteurs nationaux, européens et internationaux.
6. Il convient de définir les modifications à apporter aux mandats, aux structures, aux réseaux et aux ressources aux niveaux national et supranational et d'y donner effet pour permettre aux systèmes statistiques officiels de fournir régulièrement et en temps voulu des données fiables et objectives intéressant la politique générale en vue de l'établissement de bilans des ressources en bois ou de modèles de flux détaillés analogues concernant le bois.
7. Il faudrait recueillir et analyser les données nécessaires pour les bilans des ressources en bois en collaborant étroitement avec le secteur énergétique pour que les résultats obtenus puissent être utilisés par tous les participants dans le cadre du débat général et des travaux sur les énergies renouvelables.
8. L'harmonisation des terminologies, des définitions et des unités à retenir doit faire l'objet d'une coopération nationale et internationale pour faciliter l'échange des informations et des données sur l'énergie provenant du bois qui doivent être utilisées dans les bilans des ressources en bois et les modèles de flux analogues concernant le bois.
9. Une équipe spéciale devrait être constituée pour rassembler et valider les coefficients de conversion nationaux à utiliser dans les bilans des ressources en bois et les études sur les perspectives, ainsi que pour examiner la question des coefficients de conversion applicables aux échanges de gaz à effet de serre. Cette équipe spéciale devrait faire rapport au Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts à sa session de 2009. Les pays sont invités à adopter et à mettre à jour un ensemble de coefficients de conversion (apport de matériaux/quantité de produit obtenue, par exemple) pour la filière bois et la transformation d'énergie, à mesure que ces coefficients sont disponibles.
10. Les travaux de recherche visant à évaluer la demande future de matières premières tirées du bois et l'offre future de bois devraient appliquer le cadre de référence et la méthodologie des bilans des ressources en bois ou des modèles de flux analogues concernant le bois pour que les différentes sources soient prises en compte et veiller à ce que les résultats obtenus soient cohérents et comparables.
11. La CEE et la FAO devraient envisager de mettre en chantier et de réaliser une nouvelle étude sur les perspectives du secteur forestier qui fournirait un scénario de référence et un cadre général d'analyse.

12. L'Équipe spéciale de l'offre et de la demande de bois devrait continuer à servir de cadre à des échanges de vues et devrait encourager et orienter les travaux de recherche empirique sur l'évolution récente de l'offre et des utilisations du bois ainsi que sur leurs potentialités.

13. Les participants à l'atelier ont recommandé que la première partie du document de référence sur l'offre et la demande de bois – bilans nationaux et régionaux des ressources en bois 2005 – soit publiée dans les meilleurs délais (milieu 2008), lorsque les données nationales auraient fait l'objet des derniers ajustements. La deuxième partie (évolution future des flux concernant le bois dans les secteurs de la sylviculture et de l'énergie) devrait aussi être publiée une fois qu'elle aura été achevée et examinée.

ANNEXE II

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL FAO/CEE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET DES STATISTIQUES DES FORÊTS

Les modifications qui ont été apportées au mandat adopté par le Comité à sa soixante-quatrième session (ECE/TIM/2006/2 et ECE/TIM/2006/8) sont soulignées.

Le Groupe de travail est un organe subsidiaire du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO et il contribue à la mise en œuvre du programme intégré de ces deux organes. Il se réunit chaque année pour procéder à l'encadrement des domaines d'activité 1, 2 et 3 et d'une partie du domaine d'activité 5 du programme intégré:

Domaine d'activité 1: Marchés et statistiques;

Domaine d'activité 2: Évaluation des ressources forestières et indicateurs de la gestion durable des forêts;

Domaine d'activité 3: Études sur les perspectives du secteur forestier;

Domaine d'activité 5: Politiques et institutions: surveillance et analyse.

En particulier, dans le cadre du programme intégré, le Groupe de travail est chargé de:

- i) Suivre les besoins au niveau international en statistiques et autres informations relatives au secteur de la foresterie, du traitement du bois, des produits forestiers et de l'énergie tirée du bois, et d'élaborer des programmes visant à répondre à ces besoins. Une attention particulière est accordée à l'amélioration de la qualité, des concepts, définitions et méthodologies en vue d'accroître la comparabilité des statistiques et d'autres informations au niveau international;
- ii) Mettre au point, à la demande des organes dont il relève, des méthodologies pour l'analyse économique du secteur ainsi que des techniques pour la collecte, la validation, l'analyse et la diffusion des informations et des statistiques;
- iii) Lancer, à la demande des organes dont il relève, des projets spéciaux dans le domaine de l'économie et des statistiques des forêts et des produits forestiers, ainsi que des politiques et institutions concernant les forêts;
- iv) Collaborer avec d'autres organismes internationaux, notamment la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, Eurostat et la Conférence des statisticiens européens en vue de coordonner les activités et d'éviter tout double emploi inutile.
